

Enquête sur les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie



Laurence Jehel¹, Typhaine Meunier², Laëtitia Morvan², Carine Arangois^{3,4},
Sonia Loynard⁵, Pierre Leclaf⁶, François Radiguer⁷ et Amélie Ponchel⁸



¹ Service de neurologie, Consultation Mémoire, CH d'Angoulême

² AP-HP, Service de Soins de Suite et Réadaptation, Consultation Mémoire, CH de Champcueil.

³ Consultation Mémoire, CH Pierre Dezarnaulds, Gien

⁴ Ehpad La Résidence d'Emilie, Lorris

⁵ CSSR L'Adapt, St-André de l'Eure

⁶ Cabinet de Neuropsychologue-Nevers, www.neuropsychologue-nevers.fr

⁷ APHP, Département Anesthésie Réanimation, CHU Bicêtre

⁸ CHRU de Lille

Contact : observatoire@ofpn.fr

CONTEXTE : Les échanges professionnels entre psychologues spécialisés en neuropsychologie (PSN) mettent souvent en lumière des plaintes concernant la précarité des conditions de travail. Face à ce constat, et afin d'obtenir des résultats chiffrés, une **étude nationale concernant l'insertion professionnelle et les conditions de travail des PSN** est lancée par la commission Observatoire de l'OFPN. Elle fait suite à l'état des lieux de la profession publié par l'ARNPN en 2010.

METHODE :

Questionnaire :
141 questions en
majorité à choix
multiple

Adressé aux PSN
salariés, libéraux
ou en recherche
d'emploi

Diffusion en ligne
OFPN et sites des
associations
locales du 9 mars
au 6 avril 2015



Focus sur les PSN salariés : 69 items abordant les questions de statuts, types de contrats, salaires et évolution salariale, aspects relationnels et psychosociaux. Présentation des statistiques descriptives : moyenne (\pm écart type) et fréquence (%) des données.

RÉSULTATS : 602 participants à l'enquête, parmi lesquels 533 professionnels (89 %) avec au moins une activité salariée, N = 658 postes salariés.

Les participants



92 % de femmes
Âge moyen : 31,7 ans \pm 14,8
41 % adhèrent à l'OFPN



25 % cumulent 2 postes
7 % cumulent 3 postes



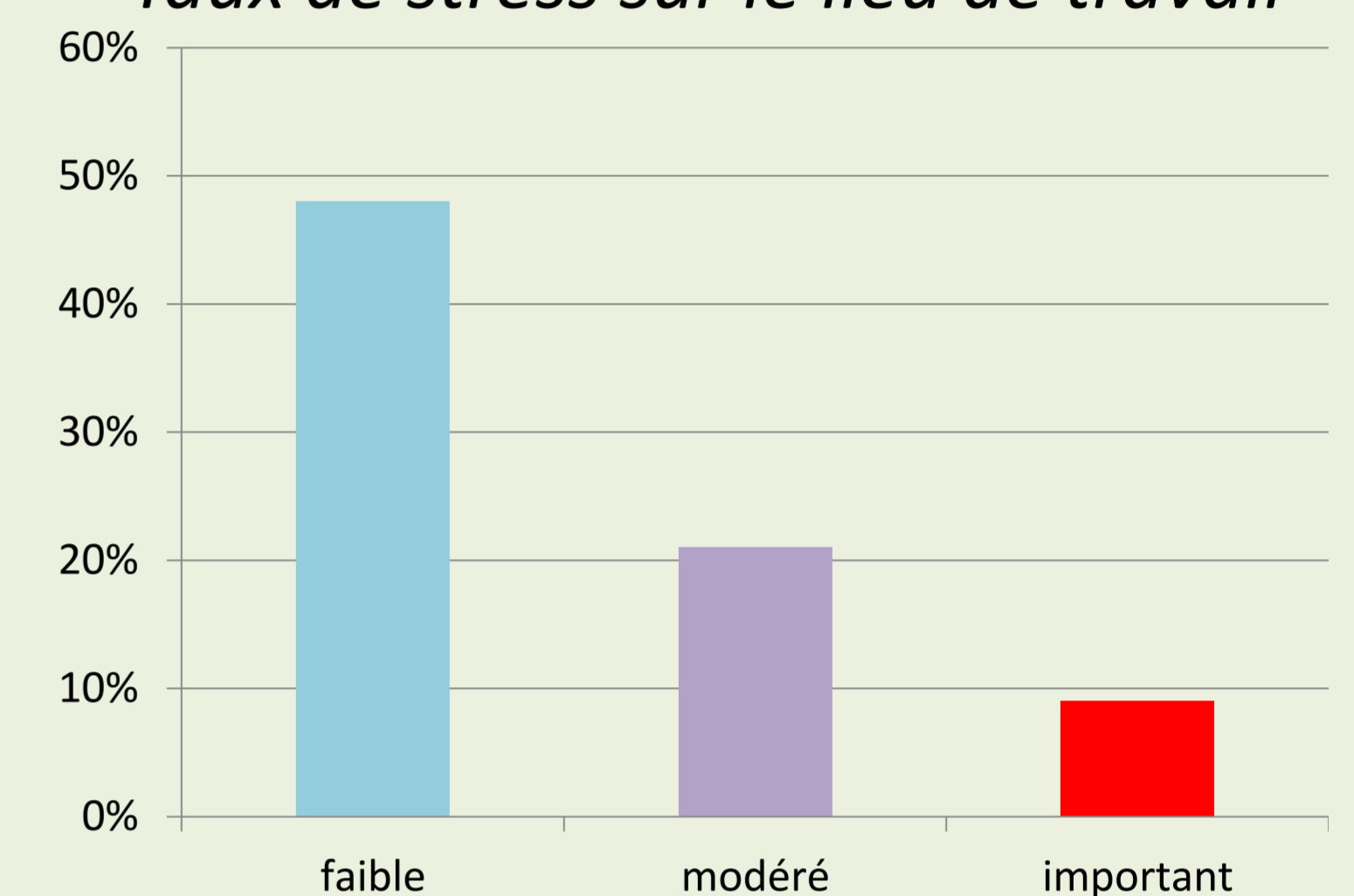
72 % travaillent à temps complet
(en comptant les cumuls de postes)



1/3 sont insatisfaits de leurs
conditions salariales



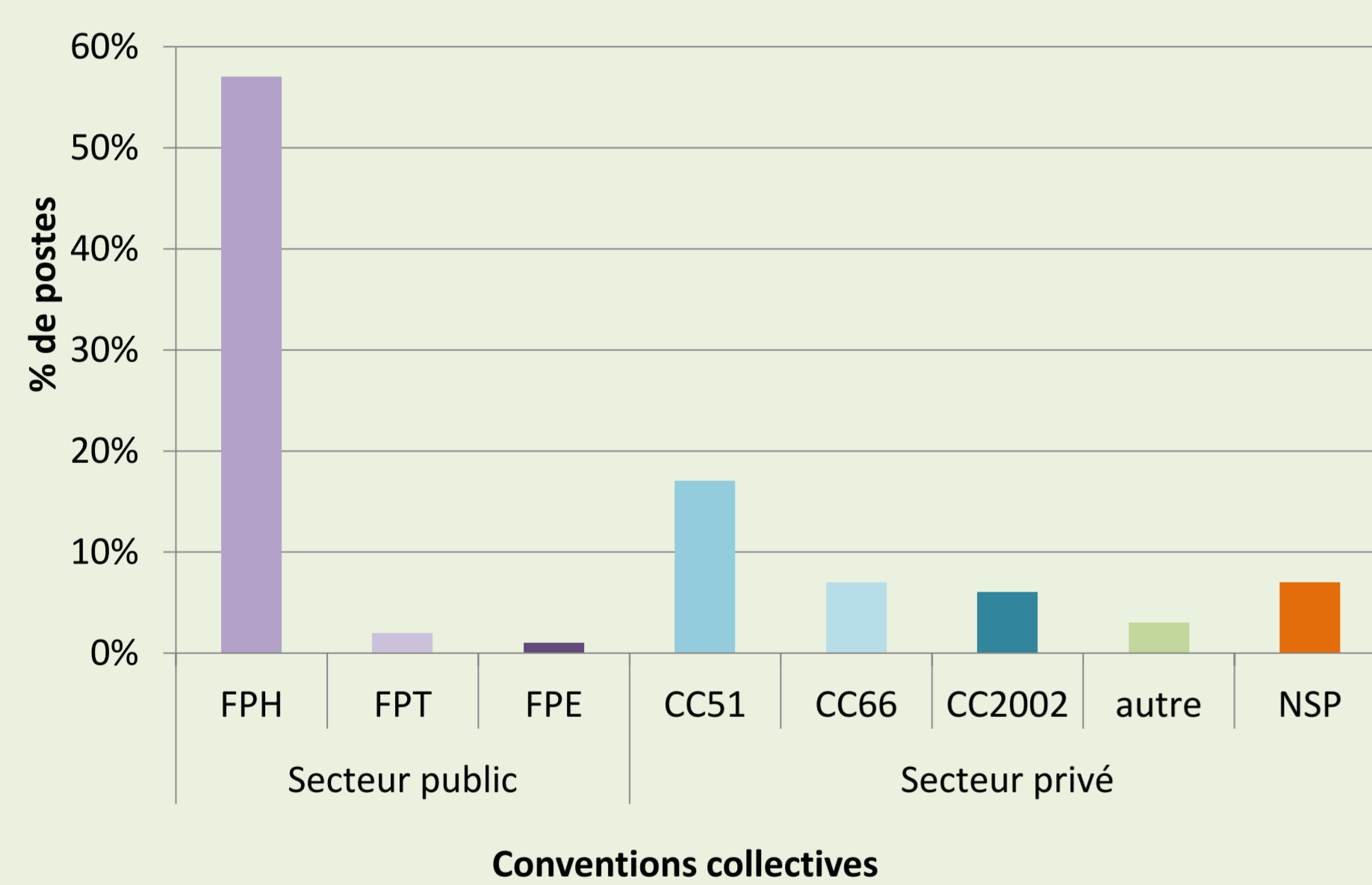
Taux de stress sur le lieu de travail



3/4 sont stressés sur leur lieu de travail

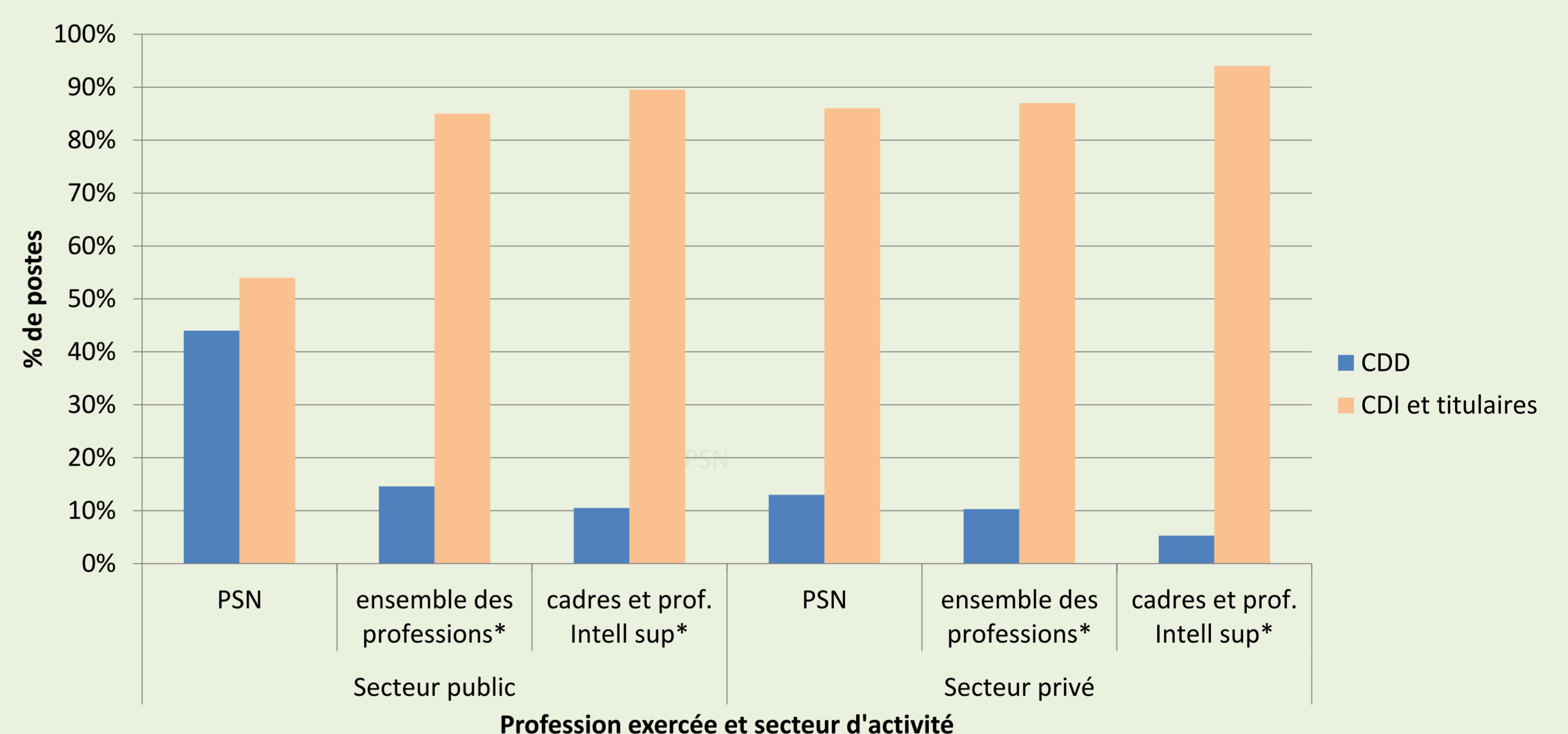
Les emplois

Répartition des postes par convention collectives



Nombre important de postes dans la FPH

Répartition des contrats de travail selon la profession et le secteur d'activité

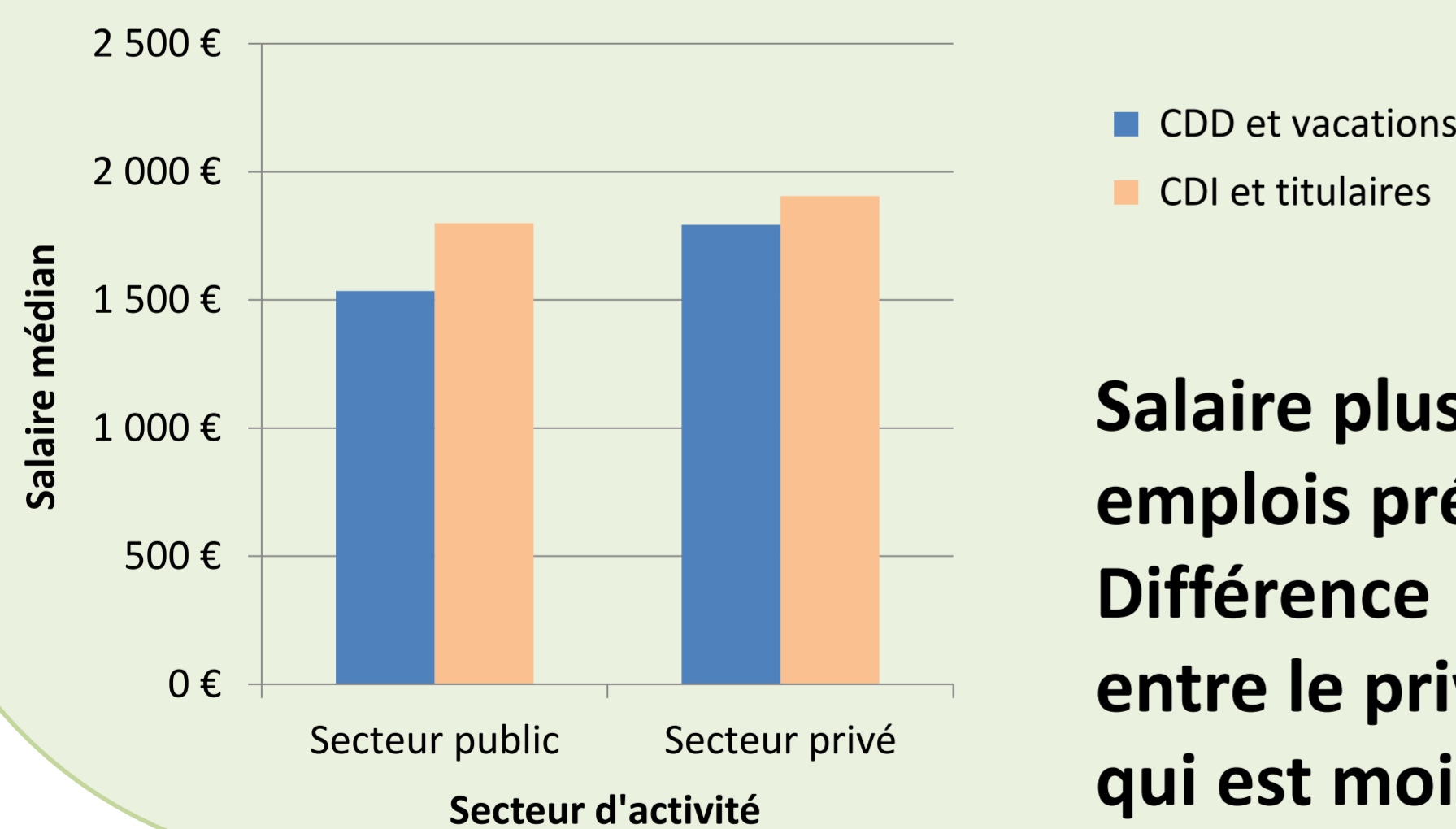


Emplois précaires plus nombreux pour les PSN de la FPH

*Source : Barlet et Minni, 2014

*Ensemble des professions : ouvriers, employés, prof. Intermédiaires, cadres

Salaires perçus hors primes selon le secteur d'activité



Salaires plus faibles pour les emplois précaires
Différence de salaires entre le privé et le public, qui est moins avantageux



37 % des postes où la rémunération ne correspond pas à l'ancienneté
30 % des postes où le salaire est gelé
L'évolution du grade ou de l'échelon est moins fréquente dans le public (62,7 %) que dans le secteur privé (72 %)

CONCLUSION :

- Données confirmant les résultats de l'ARNPN sur les difficultés à obtenir un emploi stable
- **Disparités notables** entre secteur public et secteur privé
- Importante **précarité de l'emploi** dans le secteur public
- Secteur privé moins avantageux pour les PSN **par rapport aux autres professionnels de même niveau d'étude**
- Un grand nombre de PSN se déclarent **stressés**

PERSPECTIVES :

Cette enquête permet une **meilleure connaissance des conditions de travail des PSN salariés en France**, mais montre la **nécessité d'œuvrer** pour une **meilleure reconnaissance et défense** de notre spécialité.

À l'avenir, il serait intéressant de comparer ces données avec les autres spécialités de la profession, afin de constater si elles se généralisent à l'ensemble des psychologues français.

Références :

Etude ARNPN disponible sur www.arnpn.fr

Barlet, M. et Minni, C. (2014). *Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi.* (Dares Analyses n°056). Repéré sur le site du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-056-2.pdf>